



L'essentiel du Bulletin d'information n° 881 octobre 2024

Ce document fait une synthèse du dernier Bulletin d'information de l'OCBF et en reprend le sommaire. Les articles de ce Bulletin sont disponibles en texte intégral sur www.ocbf.com.

Services et instruments de paiement

Le Conseil européen des paiements a publié, le 10 octobre 2024, la première version de son Rulebook sur le dispositif de vérification du bénéficiaire (« Verification of Payee ») prévu par le règlement 2024/886 du 13 mars 2024 relatif aux virements instantanés (« Instant Payment Regulation »), modifiant le règlement SEPA du 14 mars 2012.

Les ordonnances n° 2024-936 et n° 2024-937 relatives aux marchés de cryptoactifs et au renforcement des obligations LCB-FT en matière de transfert de cryptoactifs ont été publiées le 17 octobre 2024.

Corruption

Le Défenseur des droits a publié, le 25 septembre 2024, son rapport bisannuel 2022-2023 sur la protection des lanceurs d'alerte en France.

Lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme

La première session plénière du GAFI sous sa nouvelle présidence mexicaine s'est tenue les 23, 24 et 25 octobre 2024.

Le GAFI modifie ses critères d'inscription sur sa liste des juridictions soumises à une surveillance renforcée (« liste grise »).

L'ordonnance n° 2024-937 relative au renforcement des obligations LCB-FT en matière de transfert de cryptoactifs a été publiée le 17 octobre 2024 (pour plus d'information, cf. rubrique Services et instruments de paiement de ce Bulletin).

Déclaration des bénéficiaires effectifs : la chambre commerciale de la Cour de cassation se prononce sur la conformité du dispositif d'injonction relatif aux bénéficiaires effectifs au droit d'accès à un tribunal (Cass. com. 18 septembre 2024).

Vos interlocuteurs:

Droit des affaires, réglementation bancaire, jurisprudence affaires et bancaire - Eva Ruimy

Lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme, corruption, protection des données personnelles, services de paiement - Arnaud Kerael

Ludivine Polère

Marchés financiers, distribution d'assurances, finance durable -

Affaires fiscales, comptables, prudentielles, contrôles permanents et périodiques - Christian Meyer

Droit des sociétés - Mina Kanouté Social - Anne-Sophie Lapotre

Veille documentaire - Anne-Sophie Lapotre et Aurélie Duchemin





L'essentiel du Bulletin d'information n° 881 octobre 2024

Économie numérique, informatique et libertés

La proposition de règlement établissant des exigences horizontales en matière de cybersécurité pour les produits comportant des éléments numériques (dit « Cyber Resilience Act ») a été adoptée par le Conseil de l'UE le 10 octobre 2024.

La Commission européenne a publié, le 9 octobre 2024, son premier rapport d'évaluation du nouveau cadre règlementaire relatif au transfert de données personnelles vers les États-Unis (« Data Privacy Framework »).

Le CEPD a publié, le 9 octobre 2024, ses lignes directrices relatives aux traitements de données personnelles basés sur l'intérêt légitime. Ces lignes directrices font l'objet d'une consultation publique, qui prendra fin <u>le</u> 20 novembre 2024.

Directives NIS 2 et DORA: un projet de loi de transposition a été déposé au Sénat le 15 octobre 2024.

Revirement de jurisprudence : il appartient au juge saisi, en référé ou au fond, dans le cadre d'une action en discrimination syndicale, d'une demande de communication de documents concernant des tiers à l'instance et contenant des données à caractère personnel, de veiller au principe de minimisation des données à caractère personnel, en ordonnant, au besoin d'office, l'occultation, sur les documents à communiquer, de toutes les données à caractère personnel non indispensables à l'exercice du droit à la preuve et proportionnées au but poursuivi (Cass. civ.2ème ch 3 octobre 2024, pourvoi n° 21-20.979).

Panorama de jurisprudence Droit bancaire, Droit des affaires

Aucune négligence grave au sens de l'article L. 133-19 du code monétaire et financier ne peut être imputée au titulaire d'un compte qui, contacté téléphoniquement par une personne se faisant passer pour un préposé de sa banque dont le numéro s'affichait, utilise à sa demande le dispositif de sécurité personnalisé pour supprimer puis réinscrire des bénéficiaires de virements dans le but d'éviter des opérations malveillantes (Cass. com 23 octobre 2024). A réception d'ordres de virement émis par une société au profit d'un compte situé hors zone Sepa, présentant des anomalies apparentes, une banque est tenue, en exécution de son obligation de vigilance, de vérifier leur régularité auprès du dirigeant, seule personne contractuellement habilitée à les valider, dès lors que les circonstances inhabituelles de passation des ordres laissent supposer une possible « fraude au président » (Cass. com 2 octobre 2024).

Doit être cassé l'arrêt d'appel qui retient la validité d'un cautionnement en l'absence de signature de la caution sous les mentions manuscrites en retenant que ces mentions figuraient après la signature et étaient suivies de son paraphe de sorte qu'elles n'affectaient ni le sens ni la portée de son engagement (Cass. civ. (3ème ch.) 11 juillet 2024).

L'ouverture d'une procédure de conciliation, qui n'est pas l'un des signes d'absence probable de paiement par le débiteur visés à l'article 178 du Règlement UE n° 575/2013 du 26 juin 2013 concernant les exigences prudentielles applicables aux établissements de crédit et aux entreprises d'investissement et modifiant le règlement (UE) n° 648/2012, mais constitue une information confidentielle que la banque ne pouvait utiliser pour justifier une déclaration de défaut, peu important que cette information lui avait été révélée par le bénéficiaire de cette procédure, de sorte qu'en procédant à une telle déclaration de défaut, la banque avait causé un trouble manifestement illicite qu'il convenait de faire cesser (Cass. com 3 juillet 2024).

La responsabilité délictuelle du notaire peut être retenue dès lors qu'il existe un lien de causalité avec le préjudice résultant de l'acquéreur d'un fonds de commerce pour s'être rendu caution (Cass. com 9 octobre 2024).

Droit bancaire

Le Conseil de l'UE publie sa position portant sur la révision de la directive relative au règlement extrajudiciaire des litiges.

L'ACPR a réalisé une enquête par questionnaire portant sur le traitement des réclamations par les acteurs bancaires. Elle publie ses résultats et soulève plusieurs manquements mais également des bonnes pratiques.





L'essentiel du Bulletin d'information n° 881 octobre 2024

Banque-Assurance

Le CCSF a adopté, le 8 octobre 2024, un avis sur les contrats d'assurance obsèques que les professionnels se sont engagés à mettre en œuvre au plus tard le 1^{er} juillet 2025.

Social

Suivi de l'état de santé des salariés : nouveaux modèles de documents.

Simplification de la vie économique : le bulletin de paie simplifié ne verra pas le jour.

Vie privée, vie professionnelle et licenciement : « Le salarié a droit, même au temps et au lieu du travail, au respect de l'intimité de sa vie privée ». Ce principe fondamental du droit social, est toujours valable comme le démontrent deux décisions rendues le 25 septembre dernier au visa de l'article L. 1121-1 du code du travail. Elles ont trait à la vie privée du salarié face au pouvoir disciplinaire et au droit à la preuve de l'employeur.

Fiscal

Projet de loi de finances pour 2025 : disposition fiscales susceptibles de concerner les établissements financiers. (supplément à la partie fiscale).

Facturation électronique : l'administration rappelle le calendrier.

Supervision prudentielle, résolution et réglementation comptable

Exigences prudentielles et informations confidentielles : la confidentialité de la procédure de conciliation l'emporte !

Certification des informations en matière de durabilité et des informations taxonomie : la H2A publie les lignes directrices relatives à la mission de certification.

Rachat obligatoire des détenteurs de jetons en cas de crise de l'émetteur : l'EBA publie des lignes directrices finales.

Les « bigs tech » bientôt règlementées et supervisées par l'ACPR ?

Bulletin d'information imprimable : tarifs pour 2024*

Votre établissement est adhérent à OCBF :

- Bulletin d'information version électronique imprimable : **306,00 € TTC** soit 255,00 € HT

Votre établissement n'est pas adhérent à OCBF:

- Bulletin d'information version électronique imprimable : 1074,00 € TTC soit 895,00 € HT

Pour vous abonner, renvoyez-nous ce formulaire

☐ Je souhaite m'abonner à la version électronique imprimable du Bulletin d'information OCBF pour 2024

Fait à le Signature et cachet

Règlement à l'ordre d'OCBF. Pour un abonnement en cours d'année, la facturation se fera au prorata des mois restants.

^{*} Formulaire à retourner à <u>Anne-Sophie Lapôtre</u>





DES	COM	PÉT	ΓEΝ	ICES	PΑ	RTA	4 G I	ĖΕ

Droit général français et européen - Grandes réformes 5	- Coopération européenne et internationale : GAFI : plénière			
- Actualités législatives	d'octobre 2024			
Droit des affaires 7	- Sanction financière			
- Consommation	- Jurisprudence : déclaration des bénéficiaires effectifs et droit			
- Entreprise	d'accès à un tribunal : arrêt de la Cour de cassation			
- Relations financières avec l'étranger	Corruption 49			
Droit bancaire 10	 Autorité: protection des lanceurs d'alerte: rapport du 			
- Compte	Défenseur des droits			
- Crédit	- Coopération européenne et internationale			
- Médiation	- Jurisprudence			
- Protection des clients : traitement des réclamations : résultats	Économie numérique, informatique et libertés 54			
de l'enquête par questionnaire de l'ACPR	 Économie et finance numérique : produits numériques : 			
Panorama de jurisprudence- Droit des affaires, bancaire 15	adoption d'un nouveau règlement européen comportant des			
 Compte : escroquerie bancaire par spoofing téléphonique : 	exigences horizontales en matière de cybersécurité			
illustrations de l'absence de négligence grave – fraude au	- Informatique et libertés : Commission européenne :			
président : la banque doit vérifier la régularité des ordres en	publication du second rapport sur l'application du RGPD			
présence de circonstances inhabituelles	- Sécurité			
- Concurrence	- Jurisprudence: preuve de la discrimination syndicale:			
- Crédit	communication de bulletins de paie d'autres salariés – intérêt			
- Droit civil	commercial et intérêt légitime : arrêt de la CJUE			
- Droit international privé	Services et instruments de paiement 66			
- Procédure	- Instruments de paiement : règlement MiCA : publication de			
- Procédures collectives : nullité du cautionnement : les	deux ordonnances au JORF			
mentions doivent précéder la signature – sous-	- Services de paiement : virements instantanés : publication du			
cautionnement : effet interruptif de prescription en matière	premier VOP Scheme Rulebook de l'EPC			
de procédure collective	Fiscal 73			
 Protection des clients : exigences prudentielles et 	- BIC-IS			
informations confidentielles : la confidentialité de la	- Droit d'enregistrement			
procédure de conciliation l'emporte!	- Impôt sur le revenu : sociétés d'exercice libéral : changement			
- Sûretés : arrêt des poursuites individuelles et distinction entre	de catégorie d'imposition des revenus des associés à compter			
fixation et liquidation d'astreinte – le donneur d'aval n'est pas	de 2025 – épargne-retraite par capitalisation : rapport de la			
titulaire d'un cautionnement – responsabilité délictuelle du	commission des finances de l'Assemblée nationale			
fait d'un manquement contractuel : le notaire peut aussi être	- International			
responsable vis-à-vis de la caution de son client acquéreur	- Procédure : OCDE : guide des procédures amiables en matière			
d'un bien ayant fait l'objet d'une cession	de litiges fiscaux internationaux			
Marchés financiers 27	- Taxe sur la valeur ajoutée			
- Autorité	Fiscal - Projet de loi de finances pour 2025 79			
- Gestion d'actifs	Supervision prudentielle, résolution et réglementation			
- Marché	comptable 82			
- Médiation	- Autorité			
- Prestataire	- Réglementation comptable et audit			
- Protection des investisseurs	- Réglementation prudentielle			
Banque-Assurance 33	 Jurisprudence: exigences prudentielles et informations 			
- Distribution d'assurances : contrat d'assurance obsèques :	confidentielles : la confidentialité de la procédure de			
avis du CCSF	conciliation l'emporte !			
- Sanction et jurisprudence	Social 90			
Finance durable 36	- Conditions de travail			
- Finance responsable	- Formation professionnelle			
- Finance solidaire	- Protection sociale, retraite : projet de loi de financement de la			
Droit des sociétés 39	sécurité sociale pour 2025			
- Gouvernance	- Rémunération, avantages sociaux, intéressement et			
- Information réglementée	participation: salaire minimum de croissance (Smic):			
LCB-FT 41	revalorisation – simplification de la vie économique : le			
- Réglementation	bulletin de paie simplifié ne verra pas le jour!			

- Autorité

- Jurisprudence : vie privée, vie professionnelle et licenciement